



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 1 sur 14

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Produit de nettoyage (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification CE 1272/2008 (CLP)**

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

**Classification**

Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - H304



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 2 sur 14

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Conseils de prudence**

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Stockage**

Aucuns

**Conseils de prudence - Elimination**

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

**Informations additionnelles sur les Dangers**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 2.3. Autres Dangers

**Propriétés physico-chimiques**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

22/12/2015

FDS :974-161260-221215

Page 3 sur 14

### SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

- Nature chimique: Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C10-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 160°C et 245°C.

La teneur en aromatiques est < 2%.

- Composants contribuant aux dangers :

Composants	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	Numéro CE	Numéro Enregistrement
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	100%	Asp. Tox. 1 (H304)	918-481-9	01-2119457273-39

**Informations complémentaires** : La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH). Pour information concernant le numéro CAS de référence voir la rubrique 15 de la FDS.  
Teneur en aromatiques totaux : < 0.03%.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

### SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

**En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence**

##### Inhalation :

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.

##### Contact avec la peau :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

##### Contact avec les yeux :

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

22/12/2015

FDS :974-161260-221215

Page 4 sur 14

### **Ingestion :**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

### **Conseil aux prestataires de premiers secours :**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

**Contact avec les yeux :** Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau :** Rougeur.

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses, Irritation des yeux.

L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central.

**Ingestion :** En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Douleurs abdominales. Risque de dépression du système nerveux central.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

## **SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre sèche, mousse

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risque particulier :** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 5 sur 14

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. En cas d' incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur

## SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Eloigner le personnel non concerné.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Équipement de protection individuelle**

Voir section 8 pour plus de détails.

**Traitement des déchets** Voir section 13 pour plus de détails.

**Autres informations** Eliminer toute source d'ignition. Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Recommandations pour une manipulation sans danger**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 6 sur 14

Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas utiliser en aspersion à l'aide d'un disperser à haute pression (> 3bar). **LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS** :Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement.

### Prévention des incendies et des explosions

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES. Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Ne pas fumer.

Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

### Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.

Stocker dans un bac de rétention. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Stocker à température ambiante.

Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

### Matières à éviter

Acides forts. Oxydants.

### Matériel d'emballage

Utiliser des matériaux compatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit. Acier. Acier inoxydable. Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur : acier doux, acier inoxydable.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 7 sur 14

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **Nom Chimique**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes,  
cycliques, <2% aromatiques

Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12 :  
VME 1000 mg/m<sup>3</sup> - VLE 1500mg/m<sup>3</sup>

**Légende** Voir section 16

**Valeur limite d'exposition conseillée** CEFIC-HSPA : 1200 mg/m<sup>3</sup>

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

#### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

**Mesures d'ordre technique** Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **Équipement de protection individuelle**

**Informations générales** Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en oeuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 8 sur 14

En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

**Protection des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

### Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

S'il existe une possibilité d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée à la substance, porter des gants appropriés conforme à la norme EN374 et offrir aux employés des programmes de soins de la peau.

**Protection des mains** Gants étanches et résistant aux solvants aliphatiques.

S'il existe une possibilité d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée à la substance, porter des gants appropriés conforme à la norme EN374 et offrir aux employés des programmes de soins de la peau.

Exposition répétée ou prolongée			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	> 0.3 mm	> 480 min	EN 374
PVA	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur
Caoutchouc fluoré Viton (R)	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur

En cas de contact par projection:			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Néoprène Chloroprène	> 0.7 mm	> 60 min	EN 374
Caoutchouc nitrile	> 0.3 mm	> 60 min	EN 374

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Informations générales

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm<sup>3</sup>) : 0,81

Couleur: incolore

Viscosité à 40°C (mm<sup>2</sup>/s) : 1,96

Odeur: caractéristique huile

Point d'ébullition (°C) : 175-235

Point éclair (coupelle fermée) (°C): > 63

Point de fusion (°C) : Non déterminé

Température d'inflammation: Non déterminée

Pression de vapeur à 20°C: Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Propriétés explosives : Ce produit n'est pas connu pour être explosif.

Propriétés oxydantes : Ce produit est une substance non-oxydante.





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 9 sur 14

## **9.2. Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1. Réactivité**

Aucune dans les conditions normales d'utilisation

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

### **10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes, étincelles. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

### **10.5. Matières incompatibles:**

Acides forts. Agents oxydants.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux:**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## **SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

##### **Contact avec la peau**

Symptômes :Rougeur.

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

##### **Contact avec les yeux .**

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 10 sur 14

## Inhalation

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses, Irritation des yeux.

L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central.

## Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Douleurs abdominales.

Risque de dépression du système nerveux central.

## Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402)	LC50(8h) > 5000 mg/m <sup>3</sup> (Rat - Vapours - OECD 403)

### Sensibilisation

**Sensibilisation** Non classé sensibilisant.

### Effets spécifiques

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Nom Chimique	Union Européenne
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	-

**Mutagénicité** Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.

Nom Chimique	Union Européenne
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	-

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Toxicité génétique : négative.

**Toxicité pour la reproduction** Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.

**Toxicité pour le développement** Les résultats des études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le développement chez les rats.

## Toxicité par administration répétée

**Toxicité subchronique** Pas d'information disponible.

## Effets sur les organes-cibles (STOT)

### Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu d'après les informations fournies.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 11 sur 14

### Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu d'après les informations fournies

**Toxicité par aspiration** Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

**Autres effets néfastes** Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.

## SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Non classé.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Non applicable.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	ErL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) EbL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Non applicable.

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - OECD 201) NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201)	NOELR (21d) = 0,18 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOELR (28d) = 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

#### Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 12 sur 14

## Informations générales

Facilement biodégradable ( 80 % après 28 jours).

Biodégradation						
Type	Méthode	Heure d'échantillonnage	Effets spécifiques	Valeurs	Unité	Biodégradabilité
	OECD 301F	28 jours		80	%	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Informations sur le produit** Les données expérimentales mesurées sur hydrocarbures UVCB ne sont pas pertinentes puisque chacun des constituants est susceptible de se comporter différemment.

**logPow** Non applicable

**Informations sur les composants** Non applicable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Sol** La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

**Air** La volatilisation dépend de la constante de Henry, qui n'est pas applicable aux UVCB.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Déchets de résidus / produits non utilisés**

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

**Emballages contaminés** Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non réglementé



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

### FL AUTO LIQUIDE FONTAINE

Remplace la version du 22/11/2012

22/12/2015

FDS :974-161260-221215

Page 13 sur 14

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

Non réglementé

· **IMDG**

Non réglementé

· **IATA**

Non réglementé

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**

Non réglementé

· **IMDG, IATA**

Non réglementé

· **ADN**

**UN/ID No** UN9003

**Désignation officielle de transport**

Matières dont le point d'éclair est supérieur à 60°C mais inférieur ou égal à 100°C

**Désignation officielle de transport**

MATIERES DONT LE POINT D'ECLAIR EST SUPERIEUR A 60°C MAIS INFERIEUR OU

EGAL A 100 °C

**Classe de danger** 9

**Description** UN9003, Matières dont le point d'éclair est supérieur à 60°C mais inférieur ou égal à 100°C, 9

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non réglementé

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO LIQUIDE FONTAINE**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :974-161260-221215

22/12/2015

Page 14 sur 14

## **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non déterminé.

## **SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

## **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

### **Indications des modifications**

Toutes sections

### **Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:**

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.